L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, nous continuerons à agir comme nous l'avons fait depuis le 1er janvier de cette année, c'est-à-dire que le solliciteur général sera chargé de l'administration de la police. Les autorités policières réuniront la documentation et soumettront un rapport qui sera remis au ministère de la Justice. Si ce dernier estime qu'une enquête supplémentaire s'impose ou exige des renseignements complémentaires, l'enquête sera alors entreprise sous l'autorité du solliciteur général comme cela se passe au Royaume-Uni où 80,000 agents de police, sous la direction du ministre de l'Intérieur font, dirais-je avec respect, un travail excellent.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est cinq heures? J'aurais plusieurs questions à poser.

M. le président suppléant: A l'ordre. Afin que la Chambre puisse passer aux mesures d'initiative parlementaire, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[Français]

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés figurant au Feuilleton, à savoir, avis de motion.

• (5.00 p.m.)

[Traduction]

LES AFFAIRES DES CONSOMMATEURS

PROPOSITION RELATIVE À LA FORMATION D'UN MINISTÈRE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kings-way) propose:

Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait considérer la formation d'un ministère des Affaires des consommateurs.

- —Monsieur l'Orateur, le 13 mai, j'ai cherché à faire inscrire les questions suivantes au Feuilleton:
- (1) Les producteurs de denrées de base telles que le lait, le pain, les œufs, la viande, le beurre, la margarine partagent-ils les profits découlant des récentes majorations du prix de ces denrées exigé des consommateurs?
- (2) Si tel est le cas, quelle est la proportion des profits qui va;
- a) au producteur,
- b) au grossiste et
- c) au marchand détaillant dans le cas (1) du lait (2) du pain (3) des œufs (4) de la viande (5) du beurre (6) de la margarine?

Trois jours plus tard, je recevais la lettre suivante du greffier adjoint:

Je vous renvoie la question que vous vouliez faire inscrire au Feuilleton après en avoir parlé à Son Honneur l'Orateur.

D'après monsieur l'Orateur, et vous connaissez mon opinion à ce sujet, la question dans sa forme actuelle est irrecevable, car elle enfreint le Règlement qui veut qu'une question porte sur les responsabilités administratives du gouvernement. A notre avis, il n'en est pas ainsi dans le cas de votre question.

Je regrette d'avoir à vous communiquer cette décision.

En fait, monsieur l'Orateur, l'intérêt des consommateurs canadiens n'est protégé actuellement par aucun ministère et aucun ministre ne parle en leur nom ni ne répond à leurs questions. Cela signifie, je crois, qu'il n'y a actuellement aucun ministère auquel on pourrait adresser des questions et qui pourrait y répondre.

Les consommateurs canadiens d'un littoral à l'autre posent des questions sur de tels sujets. Sauf les questions concernant la paix et la guerre, celle que je soulève présentement trouble l'esprit de bon nombre de personnes d'un océan à l'autre au fur et à mesure de la hausse du coût de la vie. Les consommateurs ont besoin de protection. C'est précisément parce que de telles questions ne peuvent trouver de réponse et qu'il n'existe aucun ministère du gouvernement pour y répondre que je présente aujourd'hui ce projet de résolution au nom de notre parti.

Ce n'est rien de nouveau. En fait, mon collègue, le député de Danforth (M. Scott) a soulevé cette question en 1964. Mon collègue, le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) l'a encore fait en 1965 et l'Association canadienne des consommateurs n'a cessé depuis six ans de la rappeler à sa propre manière. Nous sommes actuellement inondés de courrier qui nous vient de partout au pays de personnes désespérées qui veulent savoir quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement concernant le coût de la vie qui dépasse leur revenu. Les ministres ne font rien à cet égard.

Parmi un amas d'autres communications qui me sont parvenues indirectement, j'en choisis une datée du 15 mars 1966 qui vient de la ville d'Espanola, en Ontario, située précisément dans la circonscription du premier ministre. Elle est ainsi conçue:

Attendu que le Conseil de la municipalité d'Espanola se préoccupe de la hausse apparemment forte du prix des biens et services depuis six à douze mois, et

Attendu que ces augmentations de prix auront de graves répercussions sur les personnes ayant des revenus fixes et sur les ouvriers qui touchent des salaires horaires et dont les contrats collectifs ne feront pas l'objet de négociations d'ici un an ou deux: